



2 juin 2003

Retraites : ce n'est pas le moment de baisser les bras !

Malgré les journées d'action qui se succèdent avec une participation et une détermination qui ne faiblissent pas, le gouvernement reste sourd aux protestations de la « France d'en bas ».

Il refuse toute nouvelle discussion sur le plan Fillon et poursuit imperturbablement le calendrier qu'il s'était fixé : adopté en Conseil des Ministres le 28 mai, le projet de loi Fillon sur la réforme des retraites sera débattu au Parlement à partir du 10 juin pour être voté avant fin juin.

Circulez, y a rien à voir, nous dit Raffarin !

Le gouvernement espère que les salariés vont se décourager devant son intransigeance ! Mais nous savons que l'intransigeance affichée par un gouvernement ne tient pas longtemps si les salariés se montrent plus déterminés encore ! Aujourd'hui devant la mobilisation qui ne faiblit pas à l'Education Nationale, le gouvernement est conduit à lâcher du lest : le vote du projet de loi sur les universités est reporté à l'automne, et il s'apprête aussi, vraisemblablement, à faire des concessions sur son projet de décentralisation des personnels.

Les organisations syndicales qui continuent à réclamer l'ouverture de nouvelles négociations¹ sur l'avenir des retraites ont appelé tous les salariés, du public et du privé, à une nouvelle journée de grève et de manifestation le mardi 3 juin

Certes, faire une journée de grève c'est perdre une journée de salaire, mais les enjeux sont tels qu'il nous paraît indispensable de se joindre à ce mouvement, afin de contribuer à son succès (les personnels de la recherche, directement concernés, ne peuvent se décharger sur les personnels de l'Education Nationale ou de la SNCF du soin de faire reculer le gouvernement : nous devons nous mouiller aussi, au moins dans les grandes occasions !)

Si le projet Fillon sur les retraites est adopté tel quel au Parlement :

- c'est une dégradation de grande ampleur de notre système de retraites que nous allons subir (pour ceux qui n'en auraient pas encore pris conscience, voir au dos les exemples chiffrés)

- c'est la porte ouverte à toutes les mesures allant dans le même sens (réduction des dépenses sociales, réduction des dépenses de l'Etat) que le gouvernement nous prépare juste derrière :

* « réforme » du RMI (cet été) et de l'assurance maladie (programmée à l'automne)

* budget de l'Etat 2004 calamiteux (reconduction du budget 2003 diminué des annulations et des gels)

* non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite

* réformes structurelles de toutes sortes visant à se débarrasser de la charge des services de l'Etat et à les faire financer par d'autres (collectivités territoriales, appel à des fonds privés...) : on le voit avec l'Education Nationale, on risque de le voir aussi avec les EPST ! Sauf qu'alors ils changent de nature !

Et comme l'ont calculé les militants de l'association Attac, un fonctionnaire aux revenus « moyens » partant à la retraite à 60 ans et qui mourrait à 75 ans (hélas) pourrait faire 720 jours de grève (3 ans !) avant de perdre autant d'argent que va lui en faire perdre la réforme Fillon sur les retraites !

D'autant plus que le gouvernement trompe délibérément les gens en prétendant qu'il n'existe pas d'alternative à sa réforme ! Il y a évidemment d'autres solutions... ne serait-ce que d'augmenter les cotisations...

**Si vous ne faites grève qu'une seule fois dans votre vie,
que ce soit le 3 juin 2003 !**

¹ CGT, FO, FSU, UNSA, Union syndicale G10-Solidaires, mais aussi certaines fédérations de la CFDT (Education Nationale, Transports) qui dénoncent l'accord signé par Chérèque au nom de la Confédération CFDT et sont toujours dans le mouvement.

Le gouvernement prétend qu'il ne touche pas au droit à la retraite à 60 ans... Voyons ça de plus près...

Prenons l'exemple de 3 fonctionnaires de l'Etat, tous les 3 étant entrés dans la vie professionnelle à 23, 5 ans (cas banal dans un EPST) et qui auront 60 ans respectivement en 2003, en 2011 (il ou elle a 52 ans aujourd'hui...) et en 2015 (il ou elle a 48 ans aujourd'hui). Ensuite ce sera pire, si on accepte la logique du plan Fillon : la durée de cotisation requise s'allongera automatiquement en fonction de l'allongement de l'espérance de vie !

1) Avoir 60 ans en 2003 :

S'il désire partir à la retraite dès 60 ans, sans attendre d'avoir cotisé 37,5 ans pour avoir sa retraite à taux plein, l'agent ayant cotisé 36,5 ans partira avec :

$$75 \% (\text{taux plein}) - 2 \% \times 1 (\text{année manquante}) = 73 \% \text{ de son traitement de référence}$$

L'agent a donc le choix entre travailler jusqu'à 61 ans pour bénéficier de sa retraite à taux plein, ou partir à 60 ans avec une retraite minorée de 2 %.

2) Avoir 60 ans en 2011 :

En 2011, la retraite à taux plein (75 % du traitement de référence toujours) ne pourra être atteinte qu'avec 163 trimestres (40,75 ans) de cotisation. De plus il y aura une « décote » (pénalisation financière par année manquante), qui aux dernières nouvelles commencerait à s'appliquer en 2006 pour atteindre progressivement 3 % en 2011 et 5 % en 2015.

S'il veut prendre sa retraite à 60 ans, l'agent ayant commencé à cotiser à 23,5 ans partira avec :

$$75 \% (\text{taux plein}) - 1,84 \% \times 4,25 (\text{années manquantes}) - 3 \% \times 4,25 (\text{décote}) = 54,43 \% \text{ de son traitement de référence.}$$

L'agent a donc le « choix » entre travailler jusqu'à 64 ans un quart pour bénéficier de sa retraite à taux plein, ou partir à 60 ans avec une retraite minorée de 20,57 %.

3) Avoir 60 ans en 2015 :

Là, il faudra avoir travaillé 164 trimestres (41 ans) si ce n'est plus (en fonction de la conjoncture) pour bénéficier d'une retraite à taux plein et la décote sera passée à 5 % par année manquante.

S'il veut prendre sa retraite à 60 ans, l'agent ayant commencé à cotiser à 23,5 ans partira avec :

$$75 \% (\text{taux plein}) - 1,83 \% \times 4,50 (\text{années manquantes}) - 5 \% \times 4,50 (\text{décote}) = 44,27 \% \text{ de son traitement de référence.}$$

L'agent a donc le « choix » entre travailler jusqu'à 64 ans et demi pour bénéficier de sa retraite à taux plein, ou partir à 60 ans avec une retraite minorée de 30,73 %...

Un choix de plus en plus libre comme on le voit ! Mais il ne faut pas s'inquiéter, ceux qui voudront se ménager la possibilité de partir à la retraite à 60 ans sans finir dans la misère auront le « choix » de cotiser (en plus évidemment) à des plans d'épargne-retraite ou autres fonds de pension... dont ils verront peut-être un jour la couleur (si la bourse ne se casse pas la figure entre temps).

C'est ça le progrès social à la mode libérale : diminution des garanties collectives et remplacement - pour ceux qui en ont les moyens - par des assurances privées !! Ceux qui n'en veulent pas sont des égoïstes opposés à toute réforme !

